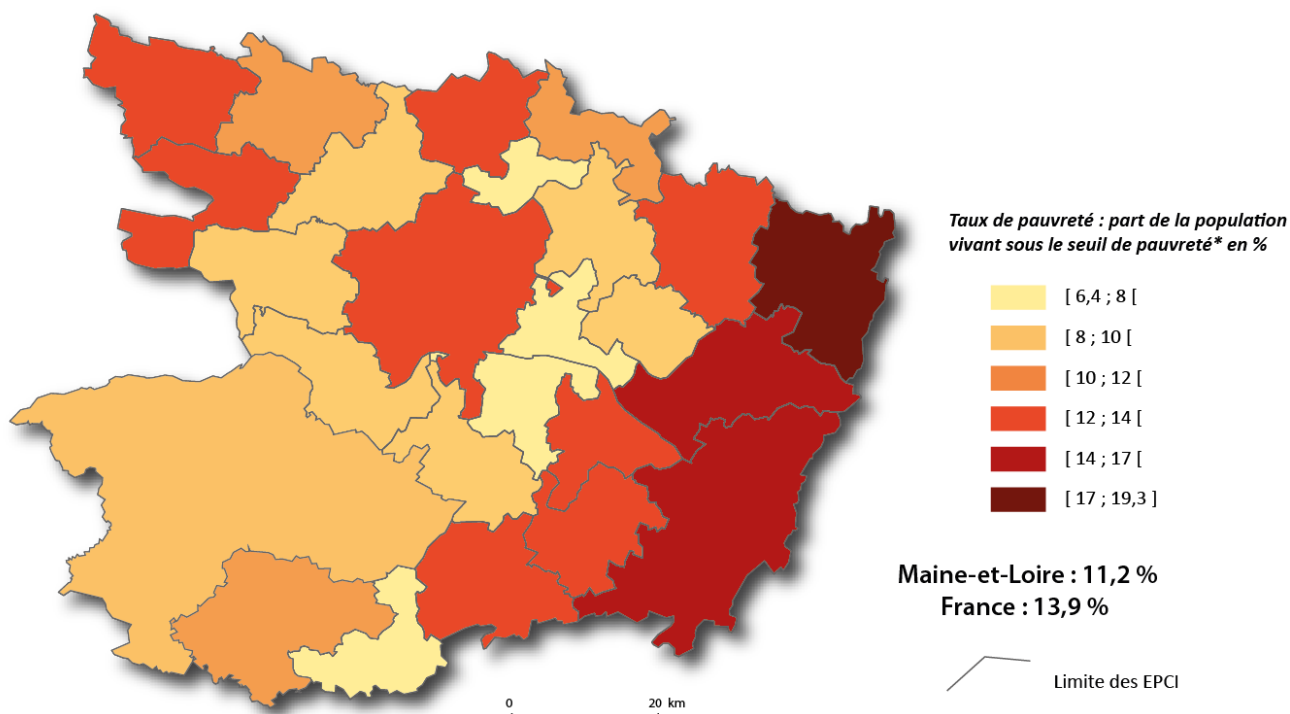


Angers, le 28 juin 2019

Solidarité

Etat et Département s'engagent conjointement dans le plan pauvreté

René Bidal, préfet de Maine-et-Loire et Christian Gillet, président du Département, ont officialisé ce vendredi 28 juin le déploiement du plan pauvreté en Anjou. Plus de 2,2 M€ seront engagés dès 2019 pour renforcer, notamment, la médiation numérique ou encore le travail social au plus près des familles.



* Le seuil de pauvreté, fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 987 euros mensuels en 2012.

**Estimation pour Mauges Communauté.

Source : Anjou Expansion, Insee.

En septembre 2018, l'Etat avait annoncé sa volonté d'engager une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. L'intention était de s'attaquer tout particulièrement à la reproduction de la précarité dès les premières années de la vie, de garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, d'assurer à tous les jeunes un parcours de formation et de rendre les droits sociaux plus accessibles.

Vendredi 28 juin, l'Etat et le Département ont scellé leur partenariat, pour trois ans, afin de mettre en œuvre ce plan en Maine-et-Loire. Dès cette année, l'Etat engagera 553 000 € et le Département, en tant que chef de file des solidarités, près d'1,7 M€.

Les objectifs du Plan pauvreté en Maine-et-Loire

Dans les faits, ce montant global de plus de 2,2 M€ répondra aux objectifs suivants :

- **Empêcher toute sortie sèche des jeunes de l'aide sociale à l'enfance** (enfants confiés), par une coordination renforcée des différents dispositifs d'accompagnement dès l'âge de 16 ans dans les domaines du logement, de l'insertion sociale et professionnelle et de l'accès à la santé. Il s'agira aussi de préserver le lien et d'éviter les ruptures de parcours des jeunes sortis de l'ASE par la mise en place d'un référent de parcours.

En chiffres

- 268 jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance auront plus de 18 ans en 2019
- 311 mineurs non accompagnés seront dans la même situation dans le courant de l'année

- **Consolider le premier accueil social de proximité**, à chaque échelon du territoire, dans le cadre des Maisons de services au public, des Maisons départementales des solidarités, mais aussi en valorisant les partenariats avec les CCAS et les élus des petites communes. La structuration d'un réseau départemental de médiation numérique ou encore la création de points conseil sur le budget contribueront également à améliorer l'accès aux droits et au premier accueil.

En chiffres

- En 2018, le Département a consacré près de 191 M€ aux trois allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH)

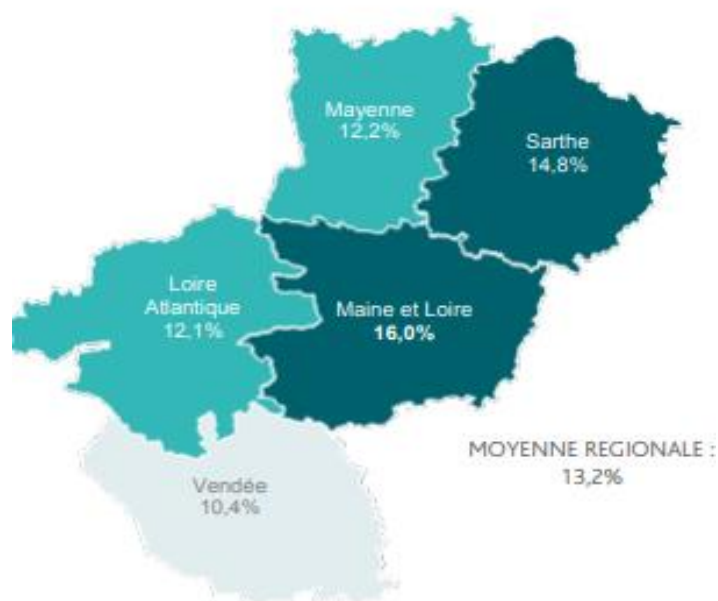
- Près de 90 000 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté en Anjou
- Près de 1 760 ménages surendettés
- 24 425 familles monoparentales (source Insee 2015)

- **Renforcer les dispositifs** d'information, d'orientation, d'accompagnement et d'insertion des **bénéficiaires du RSA**. Le Plan pauvreté se traduira aussi par la mise en œuvre d'un outil innovant permettant de rapprocher les entreprises qui recrutent et les bénéficiaires du RSA et d'optimiser leur accompagnement global.

En chiffres

- Taux de chômage : 8,3 % de la population active du Maine-et-Loire au 4^e trimestre 2018.
- Des inégalités selon les territoires : 5,5 % de taux de chômage dans la zone d'emploi de Cholet, 6,7 % à Segré, 8,8 % à Angers et 9,2 % à Saumur.
- 38 460 personnes étaient ainsi à la recherche d'un emploi en Maine-et-Loire fin 2018, dont 9 847 bénéficiaires du RSA.
- 16 900, sur l'ensemble de ces personnes, n'ont pas travaillé au cours des douze derniers mois. Le Maine-et-Loire est le département dont la part de demandeurs d'emploi de très longue durée est la plus importante de la région.
- 16 % de bénéficiaires du RSA en Maine-et-Loire, dont Angers 19,4%.
- 21 % des 15-24 ans sont au chômage

REPARTITION DES BENEFICIAIRES RSA PAR DEPARTEMENT



Le Département, chef de file de l'action sociale

Avec la loi Notre, le Département a été conforté dans son rôle de chef de file des solidarités. Depuis 2015, la collectivité a multiplié les initiatives en faveur des familles, des enfants et des personnes fragiles ou en difficulté pour pouvoir proposer des solutions de plus en plus adaptées aux besoins de chacun.

11 MDS, 18 annexes, 160 permanences

Les Maisons départementales des solidarités, avec leurs 18 sites annexes et 160 permanences, sont réparties sur l'ensemble du département, afin d'offrir aux habitants et aux usagers un service public de proximité. Des visites à domicile sont également proposées aux personnes dans l'impossibilité de se déplacer.

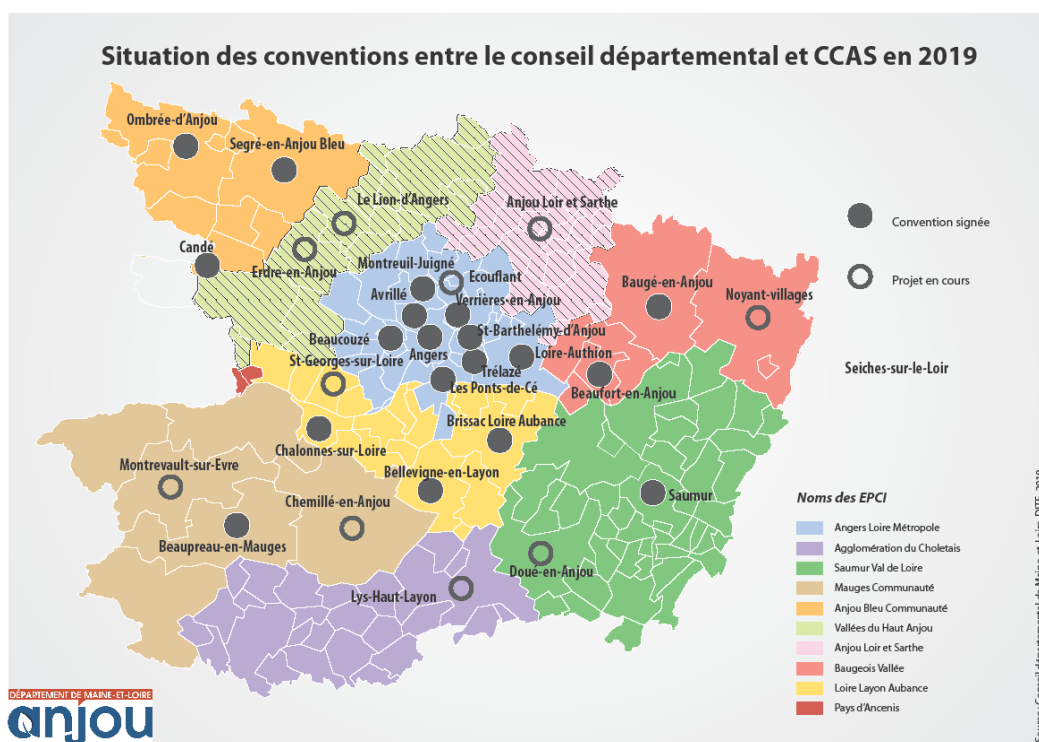
À certaines étapes de la vie, chacun peut ressentir la nécessité d'échanges, d'écoute ou de conseils auprès de professionnels de l'action sociale ou médico-sociale. Assistants sociaux, éducateurs, puéricultrices, infirmières, sages-femmes, médecins de Protection maternelle et infantile (PMI), conseillers budget ou logement, chargés de mission insertion ou encore assistants administratifs composent les équipes des Maisons départementales des solidarités. Les MDS regroupent sur un même lieu différents services, avec une double vocation : la prévention des difficultés individuelles et familiales, ainsi que l'insertion des personnes en difficultés sociales.

En fonction des situations, d'autres services du Département assurent les prises en charge comme la Maison départementale de l'autonomie, ainsi que des partenaires tels que les centres communaux d'action sociale, les centres locaux d'information et de coordination pour les personnes âgées ou bien encore la Caisse d'allocations familiales.



Des conventions avec les CCAS pour être au plus près des territoires

Afin de formaliser la coopération entre les collectivités et de répondre au plus près aux besoins des habitants, une trentaine de conventions lient le Département aux centres communaux d'action sociale. Ces conventions permettent de mobiliser les compétences de manière optimale, d'éviter les doublons et de développer de nouvelles actions en fonction des besoins du territoire : convention unique et personnalisée dans un réel but d'améliorer les services.



Une politique d'insertion plus efficace

Le Département a redéfini sa politique d'insertion dans le cadre d'un programme départemental d'insertion (PDI) adopté en février 2018 et d'un pacte territorial pour l'insertion (PTI) en juin 2018. L'objectif est de déployer un accompagnement adapté à chaque bénéficiaire du RSA et de le mobiliser dans le cadre d'un parcours d'insertion vers l'emploi. Cette ambition et la dynamique partenariale ont permis d'obtenir des résultats probants quant aux taux d'orientation (proche des 100 %) et de contractualisation (95 %).

Cette démarche de contractualisation a donné l'occasion au Département de mettre en œuvre un système d'informations partagées avec l'ensemble des partenaires de la collectivité, dont le but est d'optimiser la personnalisation des parcours d'insertion, en lien avec des problématiques de santé, de logement, de mobilité, de garde d'enfants.